

PROGRAMME DES STAGES SYNDICAUX du 1^{er} TRIMESTRE

LES MODALITÉS À REMPLIR :

**1) Déposer une demande
d'autorisation d'absence un
mois avant la date du stage :**

Elle est de droit et ne peut
vous être refusée. Le congé
pour formation syndicale est
rémunéré par l'employeur.

*Modèle d'autorisation
d'absence sur notre site
www.versailles.snes.edu*

**2) Vous inscrire auprès de la
section académique :**

- soit en remplissant les formu-
laires en ligne sur notre site
rubrique « stage »,
- soit en écrivant à
stages@versailles.snes.edu
pour signaler votre inscription.

« Droits des personnels »

- ⇒ Jeudi 5 décembre au lycée Nadia et Fernand Léger à Argenteuil de 9h30 à 16h30
- ⇒ Jeudi 12 décembre au lycée Jules Ferry à Conflans Ste Honorine de 9 h 30 à 16h30
- ⇒ Jeudi 12 décembre au lycée Saint-Exupéry à Mantes la Jolie de 9h30 à 16h30
- ⇒ Mardi 17 décembre au collège Blaise Pascal à Massy de 9h30 à 16h30

« TZR et politique de remplacement »

Jeudi 14 novembre de 9h30 à 16h30 à la section académique d'Arcueil

« Histoire-géographie, une discipline sous tension »

Jeudi 21 novembre de 9h30 à 16h30 à la section académique d'Arcueil

« Pas d'École de qualité sans enseignants bien payés et bien formés »

Mardi 26 novembre de 9h30 à 16h30 à la section académique d'Arcueil

« Obtenir les conditions pour faire réussir tous les élèves au collège »

Jeudi 28 novembre de 9h30 à 16h30 à la section académique d'Arcueil

« Langues vivantes »

Jeudi 5 décembre de 9h30 à 16h30 à la section académique d'Arcueil

« Comment agir dans son établissement ? »

Jeudi 19 décembre de 9h30 à 16h30 à la section académique d'Arcueil

Section académique du SNES de Versailles
3 rue Guy de Gouyon du Verger
94112 ARCUEIL Cedex
RER B : Arcueil-Cachan

La formation syndicale, un droit pour tous !

Chaque enseignant dispose d'un capital de 12 jours par an, pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement d'une demande d'autorisation d'absence, un mois au moins avant la date prévue du stage.

Les stages du SNES et de la FSU sont ouverts aux syndiqués comme aux non syndiqués.